

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement d'Alsace

Service Milieux et Risques naturels

Avis n° 24

du *Conseil Scientifique Régional du Patrimoine*  
*Naturel d'Alsace*  
Sur l'inventaire des ZNIEFF de la bande  
rhénane

fait à Strasbourg, le 23 novembre 2010

Michel HOFF, président



avis débattu au point 4 de l'ordre du jour de la réunion du 4 juin 2010

## Contexte et question posée

La première partie de la réalisation des ZNIEFF dans la zone test de la bande rhénane a fait l'objet d'une présentation au CSRPN le 4 juin, portant sur l'exposé de la méthodologie et sur une proposition de liste de 32 ZNIEFF de type I.

La suite et la fin des opérations sur la bande rhénane comprennent les étapes suivantes :

- La saisie des informations dans le logiciel ZNIEFF du Muséum national d'Histoire naturelle, l'impression des fiches ZNIEFF à valider par le CSRPN et la dénomination des ZNIEFF.
- L'identification, la délimitation et la justification de la ou des ZNIEFF de type II.

L'avis du CSRPN est sollicité sur la méthodologie employée et sur les résultats obtenus.

Pour la bande rhénane, les demandes de la DREAL et du CSRPN au bureau d'étude étaient les suivantes :

1. Réunir l'ensemble des données faune-flore-(habitat) fournies dans une même base de données. Homogénéiser et standardiser les informations naturalistes.
2. Cartographier les espèces ayant une valeur ZNIEFF.
3. Identifier les sites rassemblant plus de 100 points ZNIEFF en cumulant les données géoréférencées sur les plantes, les animaux et les habitats.

Présent  
pour  
l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Tél. : 33 (0) 3 88 13 05 00 – fax : 33 (0) 3 88 13 05 05

BP 81006/F 67070 Strasbourg Cedex

2 route d'Oberhausbergen Tram A-D ou bus 17-19 station La Rotonde

4. Délimiter ces sites, en incluant localement les zones voisines pour les espèces ayant un territoire (zones de nutrition, zones de reproduction, etc.) recouvrant plusieurs habitats (milieux humides, prairies, forêts, etc.),
5. Présenter une première cartographie des sites.
6. Discuter cette cartographie en CSRPN en tenant compte de la précision variable des données géoréférencées (du point GPS au lieu-dit), des données manquantes, des liaisons fonctionnelles entre sites, de l'écologie des espèces, etc.
7. Idem, discuter avec les associations naturalistes et les personnes ressources de cette cartographie et intégrer les avis recueillis.
8. Rassembler des informations complémentaires, notamment sur les habitats.
9. Présenter une seconde cartographie des sites en se limitant à trois catégories :
  - ZNIEFF de type I certaines, ayant le nombre de points nécessaire et constituant une entité fonctionnelle.
  - ZNIEFF de type I probables, sur lesquelles il faudra faire des observations complémentaires par la suite (programme à développer après la fin de la première phase sur l'ensemble du territoire alsacien).
  - Anciennes ZNIEFF non retenues dans la modernisation justification de cette suppression.
10. Présenter des nouvelles ZNIEFF au CSRPN.

## **Avis du CSRPN :**

Cet ensemble d'opérations a été réalisé d'une manière très satisfaisante par le bureau d'étude, accompagné du CETE de l'Est et par la collaboration, notamment des associations naturalistes fédérées à l'association ODONAT.

Les opérations d'identification, de délimitation et de justification des ZNIEFF de type I ont permis de proposer une liste d'une trentaine de sites qui correspond bien à la biodiversité faunistique, floristique et écologique de la bande rhénane. Chaque ZNIEFF est correctement justifiée par des espèces animales et végétales et par des habitats déterminants. La méthode employée a montré son efficacité.

Un point restera à préciser, celui de la méthode cartographique utilisée pour passer d'un ensemble de points de précisions variables à une surface délimitée. La part d'expertise, la connaissance naturaliste de terrain, reste importante dans cette phase, mais elle devrait être mieux explicitée, notamment du point de vue statistique.